

Génocide au Rwanda : "Nous allions là-bas pour sauver les Tutsis", assure le chef d'état-major des armées françaises

France Info, 1^{er} avril 2021

Le général Lecointre, chef d'état-major des armées, reconnaît un "manque d'appréciation de la gravité des intentions génocidaires" vis-à-vis des Tutsis, en 1994. Mais il estime qu'il n'y avait "aucun doute et aucune ambiguïté" dans les missions assignées à l'armée française.

"Jamais il n'a été question que nous allions au Rwanda pour autre chose que pour faire cesser ce génocide", assure à franceinfo le chef d'état-major des Armées, François Lecointre. Le vendredi 26 mars, un rapport d'historiens pointait la responsabilité "accablante" de la France dans le génocide des Tutsis, perpétré au Rwanda en 1994.

"Quand nous sommes intervenus au Rwanda, nous étions immergé dans l'indignation collective de toute l'opinion publique occidentale et fran-

çaise devant le désastre, le drame de ce génocide qui se déroulait sous nos yeux", explique François Lecointre, envoyé au Rwanda en 1994 en tant que capitaine. "Nous étions impatients de pouvoir être engagés pour pouvoir faire cesser ce génocide". Le général Lecointre insiste : "Il n'y avait aucun doute et aucune ambiguïté, ni dans les ordres que nous avons reçus, ni dans ce que nous ressentions. Nous allions là-bas pour sauver les Tutsis. Evidemment."

"Appréciations biaisées"

Le rapport, dirigé par l'historien Vincent Duclert, est sans concession pour les autorités françaises de l'époque : si "rien ne vient démontrer" qu'elle s'est rendu complice du

génocide, la France porte des "responsabilités lourdes et accablantes" dans la tragédie, notamment en étant "devenue aveugle face à la préparation" du génocide.

Aujourd'hui chef d'état-major des Armées, le général Lecointre estime que ce qui est dénoncé dans le rapport Duclert est "une confusion dans la chaîne de transmission des ordres et des responsabilités qui a conduit,

peut-être, à un certain nombre d'appréciations biaisées de la situation, de manque d'appréciation de la gravité des intentions génocidaires du régime d'Habyarimana". Une situation qui aurait changé avec "une ligne très claire qui repose sur la responsabilité du chef d'état-major des armées" et donc la garantie de "l'identification des responsabilités".